ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 73395

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récentes recommandations du Conseil d'orientation pour l'emploi pour optimiser l'impact de la « croissance verte » sur l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à développer les dispositifs de validation des acquis de l'expérience pour mieux reconnaître les savoirs acquis par les salariés dans ce domaine.

Texte de la réponse

La validation des acquis de l'expérience s'applique aux certifications professionnelles inscrites au répertoire national des certifications professionnelles. La VAE porte donc sur les compétences et connaissances recensées par le référentiel du diplôme postulé par le candidat. Dans la mesure où des compétences et savoirs, acquis par le salarié dans le champ du développement durable ou de la croissance verte sont explicitement prévus par le référentiel du diplôme, ils font l'objet d'une prise en compte dans le cadre de la VAE. Dans ce contexte, la certification est un enjeu fort pour amplifier l'impact de la croissance verte dans les emplois. Les diplômes de l'éducation nationale intègrent d'ores et déjà cette dimension. Pour les diplômes en cours de rénovation, les réflexions s'orientent sur deux axes différents pour intégrer la croissance verte : d'une part, le développement de compétences transverses et, d'autre part, une spécialisation du métier par la création de modules spécifiques ou de mentions complémentaires. Sur la base de ces différents constats, la validation des acquis de l'expérience est une modalité d'accès au diplôme pertinente. En effet, elle permet aux professionnels ayant déjà intégré dans leur pratique la dimension environnementale de se voir délivrer un diplôme par la valorisation de leur expérience.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73395
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2560
Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7317